

Grand Prix de France d'Agility

Conditions de participation et de sélection 2015 (jeunes conducteurs)

1. Conditions de participation au sélectif

- a) Pour chaque chien engagé, il faut être détenteur d'une licence Agility de la CNEAC en cours de validité, de la classe jeune conducteur, et indiquant le numéro FAPAC du chien. La licence doit être validée pour chaque chien engagé par un Pass Agility.
- b) Un chien ne peut participer qu'avec un seul jeune conducteur.
- c) Un même jeune conducteur peut participer avec deux chiens, à conditions que ces chiens soient dans des catégories différentes.

Dérogation exceptionnelle pour l'année 2015 : compte tenu des mesures mises en place cette année pour les jeunes conducteurs, tout jeune conducteur possédant une licence 2015 pourra participer au sélectif régional, sans fournir de qualificatifs.

2. Conditions de sélection pour la finale

- a) Peuvent participer à la finale
 - Les deux premiers chiens au sélectif régional dans chaque catégorie (A, B, C et D), à condition d'avoir obtenu au moins un qualificatif Très Bon dans chaque manche.
 - Les vainqueurs de la finale du Grand Prix de France dans chaque catégorie en 2014, quelque l'ancienne classe : Poussin ou Junior.
- b) Si un jeune décline sa sélection, le suivant dans le classement sera sélectionné dans les conditions requises. Le désistement doit avoir lieu le jour du sélectif.
- c) Le jeune conducteur doit se présenter à la finale avec le(s) même(s) chien(s) qu'il a conduit au sélectif.
- d) Il n'y aura pas de remplaçant en cas de forfait après le jour du sélectif.

3. Transmission des dossiers

Dans la semaine suivant le sélectif, le CTR transmettra le dossier complet des jeunes remplissant les conditions de participation à la personne précisée sur les conditions de participation et de sélection pour les seniors avec, pour chaque jeune sélectionné :

- la feuille d'acceptation de participation dûment complétée et signée par son responsable légal.

Version	Commentaires
2015-03-11.odt	Version préliminaire, adaptée du règlement proposé « GPF Agility – Règlement 2015-03-11 » et des conditions 2014.
Version actuelle	Précision « au sélectif » §2.a